



Modification simplifiée n°3

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mise en révision du Plan d'Occupation des Sols le 29 Juillet 2005

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme le 3 Décembre 2009

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 Décembre 2009

Approbation du Plan Local d'Urbanisme le 19 Septembre 2011

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Septembre 2011

REVISIONS ET MODIFICATIONS

Modification simplifiée n°1 approuvée le 22 Juillet 2014

Modification simplifiée n°2 approuvée le 22 Juillet 2014

Modification simplifiée n°3 :

Prescription par arrêté du Président de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise en date du 3 Mai 2016

2

EXTRAIT DES
ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT
SECTEUR DES ECHAUDS

Département de l'Allier

Vichy Communauté

Commune du
MAYET-DE-MONTAGNE

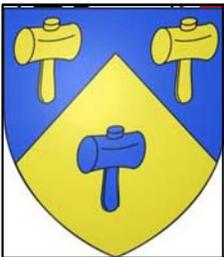


VICHYCOMMUNAUTÉ

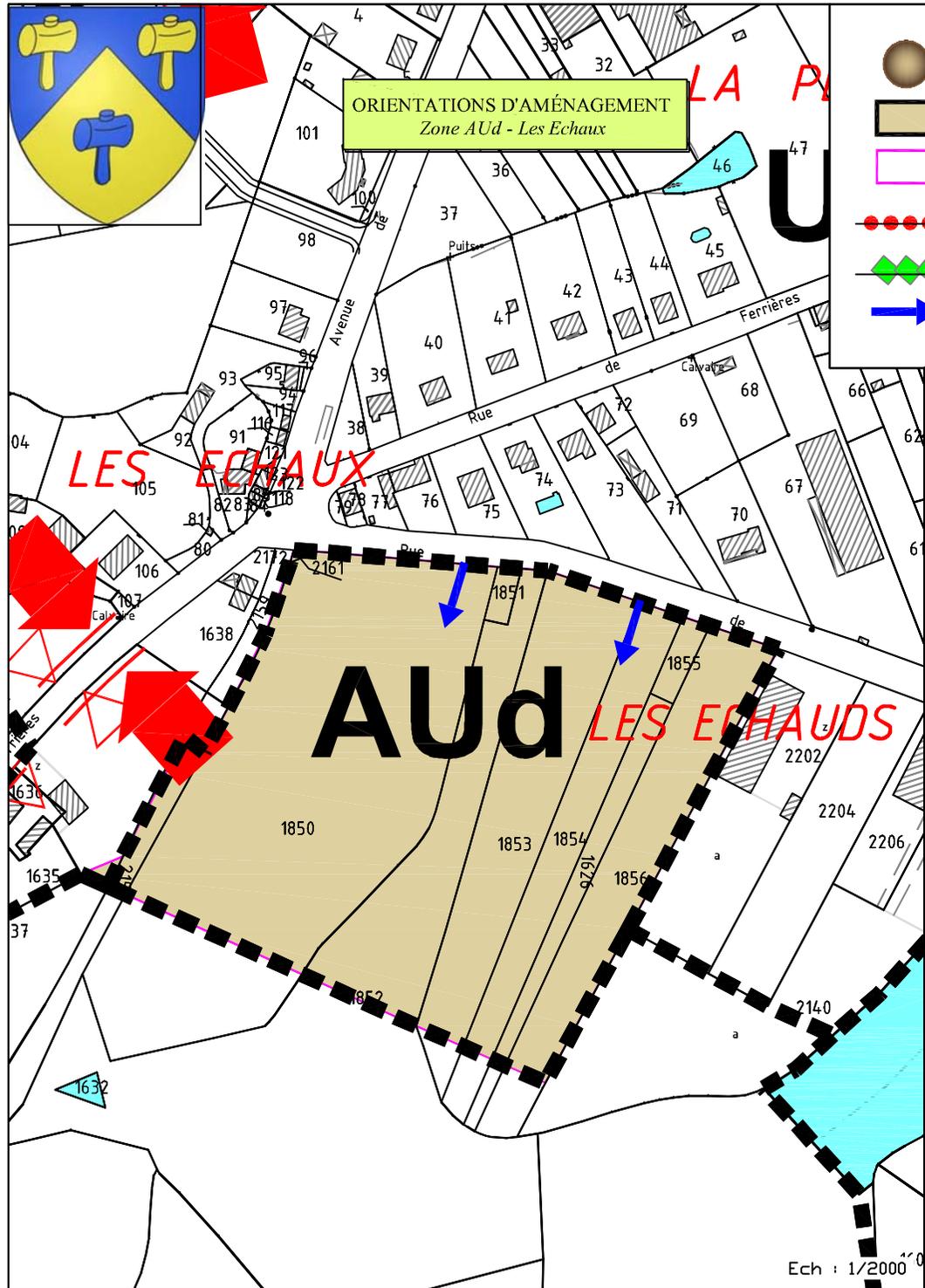


34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE

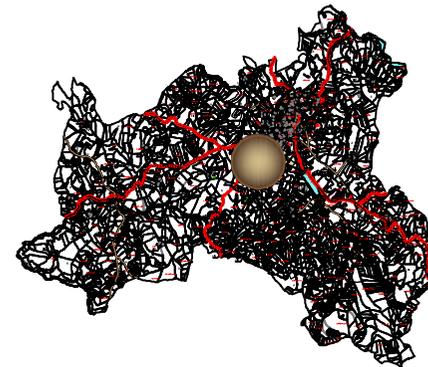
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT Zone AUd - Les Echaux



- Localisation de la Zone
- Périmètre soumis à Orientations d'aménagement
- Opération d'aménagement d'ensemble réalisée par tranche de minimum un hectare
- Principe de liaison routière
- Principe de liaison piétonne
- Limitation des accès



Description générale

Zone AUd d'une superficie de 4,5 hectares située au Sud du Bourg, à proximité des équipements et services.

Ce secteur est desservi en un point par les réseaux d'électricité, d'eau potable et d'assainissement collectif présents le long de la RD 120.

Objectif

L'objectif est de réaliser une opération d'aménagement cohérente et de qualité en prenant en compte la thématique de gestion des eaux pluviales sur ce secteur, de combler une "dent creuse" insérée dans le tissu urbain et bien localisé par rapport au Bourg.

Il s'agit également de permettre l'implantation d'équipements publics notamment de rang départemental au sein de cette zone.

Orientations d'aménagement

- Réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble réalisée par tranche d'une superficie minimale d'un hectare **ou du solde de la zone**.

- **Bouclage de la voirie à terme par la réalisation d'une voie en "U" depuis la RD 120 se connectant en deux points au premier et troisième quart de la façade le long de la RD 120.**

- **Réalisation de maximum 2 points d'accès routiers sécurisés depuis la RD 120, rue de l'Industrie, au Nord.**

- Sécurisation des accès routiers depuis la RD 120.

- **Aménagement de la voirie interne en prévoyant un espace sécurisé pour les piétons d'environ 2 mètres et d'un espace végétalisé.**



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr
Référence : 43034